

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SHIPPAGAN

DATE : Le 8 décembre 2016

HEURE : 19h30

PRÉSENCE Anita Savoie Robichaud, Patrice-Éloi Mallet,
Kassim Doumbia, Marie-Lou Noël, Robert Mallet

EST ÉGALEMENT PRÉSENT: Jules DeSylva, directeur général par intérim,
Eloi Haché, secrétaire municipal

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 19h30.

2. Divulcation de conflits d'intérêt

Aucun conflit d'intérêt n'est divulgué.

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Robert Mallet que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. POINT À L'ORDRE DU JOUR

Convention collective 2015-2019 – signature de l'entente – Article (C10.2(4) b

Le comité de négociation étant arrivé à une entente de principe avec le syndicat et ayant présenté ses recommandations au conseil, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Robert Mallet que l'on signe la Convention collective avec le syndicat des employés, section locale 1470 du SCFP et la Ville de Shippagan, pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 avec les augmentations salariales de 2% en 2015, 2% en 2016, 3% en 2017, 3% en 2018 et 3% en 2019 et que les cotisations des employés au régime de pension soit majorées de 7% à 10% pour les années 2017, 2018 et 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ajournement

La réunion s'est terminée à 19h40.